

<b>Devoir surveillé n°2</b>	<b>Date : 14/12/2012</b>
<b>Matière : Economie et Organisation Administrative des Entreprises</b>	<b>Coefficient : 3</b>
<b>Branche : Sciences économiques et de Gestion</b>	<b>Filière : S.E</b>
<b>Professeur : H-YACHMI</b>	<b>Durée : 2 Heures</b>

**Document n°1 : Accord de franchise entre label'Vie et Carrefour**

Le groupe Carrefour, deuxième distributeur mondial et numéro un européen, cherchait un partenaire marocain pour s'implanter au Maroc. Label'Vie, 2ième opérateur de supermarchés au Maroc, se développait à un rythme effréné. Les deux se sont unis en concluant un accord de franchise pour exploiter des hypermarchés au Maroc, l'ouverture du premier hypermarché exploité par Label'Vie sous enseigne Carrefour à Salé, près de Rabat. Carrefour et Label'Vie ne sont pas les premiers à se lancer dans l'aventure hypermarché au Maroc. Il en existe déjà comme ceux de l'enseigne Marjane, exploitée jusqu'en 2007 par l'ONA et Auchan, avant que se dernier ne sorte de la course.

En vertu de cet accord, le groupe français s'engage à développer des hypermarchés sous la marque Carrefour et faire bénéficier les supermarchés Label'Vie de son savoir-faire en matière de développement, d'exploitation et de gestion, ainsi que de sa notoriété, et son image. Label'Vie, pour sa part apporte une expertise locale révéral et une bonne connaissance du marché marocain.

Grâce à cet accord de franchise exclusif les consommateurs marocains auront la possibilité selon les responsables de Label'Vie, de bénéficier prochainement de distribution alimentaire Carrefour, un modèle qui a fait ses preuves dans le monde entier. Les clients auront accès à une offre de produits inédite, vendue à des prix compétitifs et à des services de qualité.

**Source :** La vie économique du 06/12/2010

**Travail à faire :**

- 1) Quel est le métier de base de Label'Vie ? (1 pt)
- 2) Donner l'explication des notions suivantes : **accord de franchise** – **externalisation** ; (2 pts)
- 3) a- Quelle est la stratégie adoptée par Label'Vie ? (1 pt)  
b- Citer 2 avantages et 2 limites de cette stratégie ; (2 pts)
- 4) Quels sont les effets de synergies attendus de cet accord entre Label'Vie et Carrefour ? (2 pts)

**Document n°2 : OCP: Joint-venture avec le turc Toros**

Le groupe OCP enchaîne les **joint-ventures**. Cette fois-ci, le phosphatier opère un rapprochement avec le groupe turc Toros Tarim, **filiale** du **holding** de bâtiment et génie civil Tekfen. Un **partenariat** qui donne naissance à une nouvelle entreprise dénommée Black Sea Fertilizer Trading Company (BSFT Co).

L'OCP sera majoritaire dans l'actionnariat de la toute nouvelle entité. Il y détiendra 70%. Les 30% restants reviendront à la filiale de Tekfen.

Concrètement, la toute nouvelle joint-venture se décline via l'implantation d'une unité de négoce d'engrais en Turquie. Objectif: alimenter les marchés de la mer Noire, des Balkans et d'Asie centrale. L'enjeu étant d'accompagner la forte demande de ces régions en matière d'engrais. «Cet accord constituera un levier important pour la poursuite et le déploiement de la stratégie du groupe afin de renforcer davantage sa présence sur des marchés en forte croissance et établir une étroite proximité avec nos clients», tient à préciser le phosphatier. Manifestement, la joint-venture devra permettre à l'OCP d'approfondir ses connaissances et son potentiel sur ces marchés. «Elle devra aussi contribuer à la consolidation de la relation entre le groupe marocain et Toros», tient à préciser M'hamed Ibnabdeljalil, directeur exécutif en charge du pôle commercial à l'OCP. Fort de ce partenariat, le faiseur du marché mondial des phosphates (30 millions de tonnes par an) devra conforter sa position en tant qu'un des leaders de l'extraction de la roche et de la production de produits dérivés. L'OCP, rappelons-le, reste le premier exportateur au monde de phosphate et d'acide phosphorique. Il est aussi l'un des principaux exportateurs d'engrais à base de phosphate. Ce qui en fait l'un des acteurs majeurs de l'agriculture mondiale.

En termes de perspectives, le groupe OCP compte augmenter sa capacité de production annuelle en roche de phosphate de 30 à 50 millions de tonnes. Il prévoit aussi l'extension en aval de sa production d'engrais à travers la plateforme de Jorf Lasfar. Un hub stratégique où les infrastructures sont en développement pour accueillir 10 unités chimiques ayant une capacité unitaire de 1 million de tonnes par an. Sur un tout autre registre, le faiseur du marché mondial des phosphates, dont les exportations représentent 24% du volume national global, n'a jamais été aussi confiant en l'avenir. Le groupe s'attend à une année 2011 encore meilleure que 2010.

**Source :** <http://www.leconomiste.com> du 28/11/2011

**Travail à faire :**

- 1) Expliquer les termes soulignés ; (2 pts)
- 2) Quels sont les objectifs attendus par l'O.C.P à travers cette joint-venture ? (2 pts)
- 3) Quels sont les axes stratégiques de l'O.C.P ? (2 pts)
- 4) Citer les perspectives de l'O.C.P. (2 pts)
- 5) **Synthèse :** En exploitant les réponses aux questions ci-dessus, citer les accords établis par l'O.C.P leurs objectifs et leurs retombés sur l'économie nationale. (environ six lignes) (4 pts)